

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 721

10 mars 2016

SOMMAIRE

4Talents S.A.	34570	N.L.C.-Invest S.A.	34568
Alba Fund	34562	NREP NSF II Investment S.à r.l.	34568
Antin Infrastructure Partners Luxembourg II	34562	Oa6	34568
BGE Management S.à r.l.	34598	Oxford Tax Advisory S.A.	34566
Bilfinger FRB S.à r.l.	34592	Patrimonio Invest S.A.	34604
Euralver Façades S.A.	34608	PATRIZIA Projekt 430 GmbH	34565
Euromedic Management 2013 S.à r.l.	34593	PATRIZIA Projekt 440 GmbH	34565
Grama Finco S.à r.l.	34584	PATRIZIA Projekt Gerresheim GmbH	34564
Heytens Decorlux S.A.	34570	P.L. Prestiges, s.à r.l.	34566
ILG S.A.	34568	Ravento S.à r.l.	34566
Imagolux S.à r.l.	34607	REA Group European Production Center ...	34565
Kuwaiti Algerian Investment Company S.A.	34569	REEIFII Luxembourg S.à r.l.	34571
Labrys S.A.	34562	Revolia S.à r.l.	34566
La Cote Alpha Luxembourg S.A.	34562	RS Rubis Car S.à r.l.	34603
Les Ebihiens SA	34599	Schütz & Ries S.A.	34602
Lion Walk Property S.à r.l.	34562	Selp Cake S.à r.l.	34567
Marea	34600	S&M 1 S.à r.l.	34567
MCD S.à r.l.	34564	S&M 2 S.à r.l.	34567
Megarights S.à r.l.	34564	SMTC S.A.	34605
Meteor Invest GmbH	34563	Tower 2008 (Luxco 2) S. à r.l.	34570
Mille Miglia Luxembourg	34563	Wallis Holding	34570
Millewee S.A.	34563	Wave S.A.	34569
Naviglio Holdings S.à r.l.	34563	Wave S.A.	34569
		Wilco Group S.A.	34569

Antin Infrastructure Partners Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.454.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212026/10.

(150238247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Alba Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.915.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212065/10.

(150239442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Lion Walk Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015212530/14.

(150239110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

La Cote Alpha Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 196.712.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212542/10.

(150239494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Labrys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 77.173.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212544/10.

(150238371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Meteor Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 194.957.

Mit privatschriftlichem Vertrag vom 07. Dezember 2015 hat die Gesellschafterin Luxembourg Capital Value 20.000 Klasse B-Anteile an Herrn Mirko FISCHER, Manager, geboren am 06. Mai 1975 in D-Gelsenkirchen, berufliche Anschrift 142, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange übertragen.

Référence de publication: 2016004896/10.

(160002934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Mille Miglia Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 51.391.

Le domiciliataire OKAM S.A. dénonce avec effet au 28/02/2015, le siège social de la société MILLE MIGLIA LUXEMBURG SARL RC Luxembourg B 51391 à L-51, rte de Wasserbillig, L-6686 MERTERT.

OKAM S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2016004900/10.

(160003033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Millewee S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 162.174.

EXTRAIT

En date du 07 Décembre 2015, Monsieur Maurice LAM a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Madame Jacqueline LAM, avec adresse au 1, rue Léopold Sedar Senghor, L-2567 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un administrateur

Référence de publication: 2016004901/17.

(160003595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Naviglio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 236.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 129.599.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

40 West 57th Street, 29th floor, New-York, 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Décembre 2015.

Pour extrait conforme

Naviglio Holdings S.à r.l

Christophe Mathieu / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2016004916/17.

(160003845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

MCD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.893.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'un acte de fusion par absorption que les 500 parts sociales de la société MCD S.à r. l. détenues par la société de droit néerlandais BOTANIC PROJECT BV, ayant son siège social au 2, Martinus Nijofflaan, NL-2624 Delft, Pays-Bas, immatriculée au Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27241533, ont été transférées à la société de droit chypriote, AMFI HOLDING Ltd ayant son siège social à Kyriakou Matsi, 16, Eagle House, 3rd floor, 1082, Nicosie, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 317287.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

AMFI HOLDING Ltd	500 parts sociales
TOTAL	500 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016004893/18.

(160003690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Megarights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 181.726.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 décembre 2015

1. La démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat est acceptée.

2. La nomination de Madame Kathy MARCHIONE, née le 18 avril 1970 à Hayange, en France, de nationalité française, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, gérant démissionnaire, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée est acceptée.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

MEGARIGHTS SARL

Référence de publication: 2016004894/18.

(160003764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

PATRIZIA Projekt Gerresheim GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 168.615.

Wir teilen mit, dass Herr Arwed Fischer sein Mandat als Geschäftsführer und Leiter der Zweigniederlassung der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 13. November 2015 niedergelegt hat.

Wir teilen mit, dass die Gesellschafter am 13. November 2015 beschlossen haben Herrn Klaus Schmitt, geboren am 21.09.1965 in Pegnitz, geschäftsansässig in Fuggerstraße, 26, D-86150 Augsburg, mit sofortiger Wirkung, als Geschäftsführer und Leiter der Zweigniederlassung der Gesellschaft zu bestellen.

Wir teilen mit, dass Dr. Bernhard Engelbrecht, Geschäftsführer und Leiter der Zweigniederlassung, sein Geschäftssitz in die 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, verlegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 07/01/2016.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016004978/18.

(160003476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

PATRIZIA Projekt 430 GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 163.620.

Wir teilen mit, dass Herr Arwed Fischer sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 13. November 2015 niedergelegt hat.

Wir teilen mit, dass die Gesellschafter am 13. November 2015 beschlossen haben Herrn Klaus Schmitt, geboren am 21.09.1965 in Pegnitz, geschäftsansässig in Fuggerstraße, 26, D-86150 Augsburg, mit sofortiger Wirkung, als Geschäftsführer und Leiter der Zweigniederlassung der Gesellschaft zu bestellen.

Wir teilen mit, dass Dr Bernhard Engelbrecht, Geschäftsführer und Leiter der Zweigniederlassung, sein Geschäftssitz in die 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, verlegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 07/01/2016.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016004979/18.

(160003478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

PATRIZIA Projekt 440 GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 163.621.

Wir teilen mit, dass Herr Arwed Fischer sein Mandat als Geschäftsführer und Leiter der Zweigniederlassung der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 13. November 2015 niedergelegt hat.

Wir teilen mit, dass die Gesellschafter am 13. November 2015 beschlossen haben Herrn Klaus Schmitt, geboren am 21.09.1965 in Pegnitz, geschäftsansässig in Fuggerstraße, 26, D-86150 Augsburg, mit sofortiger Wirkung, als Geschäftsführer und Leiter der Zweigniederlassung der Gesellschaft zu bestellen.

Wir teilen mit, dass Dr Bernhard Engelbrecht, Geschäftsführer und Leiter der Zweigniederlassung, sein Geschäftssitz in die 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, verlegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 07/01/2016.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016004980/18.

(160003477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

REA Group European Production Center, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.539.

Extrait des résolutions prises en date du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, les administrateurs de la société REA Group European Production Center, susvisée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les administrateurs acceptent la démission de Monsieur Daniele MANCINI, né le 29/08/1970 à Pescara (Italie), et demeurant à I-20144 Milan, 5, Via Valenza de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

Les administrateurs décident de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Athanasios CHARLAFFIS, né le 10/10/1967 à Melbourne (Australie), et demeurant à AU-3143 Vic, 40, Adelaide St. Armadale.

Le mandat est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016005017/18.

(160003428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Oxford Tax Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.456.

Résolution 1.

Changement d'adresse siège social

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1^{er} Janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Janvier 2016.

Référence de publication: 2016004951/13.

(160003032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

P.L. Prestiges, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 129.414.

1) Mademoiselle Victoria BENIS née e le 9 décembre 1985 à NANCY (France) demeurant 18 Imperial Mansions, 13 Victoria Parade, LONDON GREENWICH, SE10 9FR, possède QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) parts sociales ordinaires.

2) Monsieur Dominique BENIS, né le 9 mars 1955 à 69007 LYON (France) demeurant Résidence Pasteur, 2 rue Guillaume Capus, L-1314 LUXEMBOURG possède UNE (1) part sociale ordinaire.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016004953/14.

(160002766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Revolia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.759.

Le siège de la société Revolia S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise au 121, avenue de la Faïencerie, L - 1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125 759, a été dénoncé avec effet au 31 décembre 2015 par son agent domiciliaire.

La convention de domiciliation conclue entre PADDOCK S.A. et Revolia S.à r.l. dont le siège social est actuellement fourni par Paddock Corporate Services S.A. a été résiliée avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016005022/14.

(160003073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Ravento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.061.

L'associé Sidoti a.s. cède ses 125 parts de Ravento S.à r.l. à Monsieur Radovan Vitek., né le 22 janvier 1971 à Nové Mesto Na Morave en République Tchèque, dont l'adresse professionnelle est Quadrio Building Purkynova 2121/3 Prague 1, 110 00 République Tchèque avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016005000/13.

(160003058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

S&M 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.994.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

40 West 57th Street, 29th floor, New-York, 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Décembre 2015.

Pour extrait conforme

S&M 1 S.à r.l

Christophe Mathieu / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2016005030/17.

(160003843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

S&M 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.996.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

40 West 57th Street, 29th floor, New-York, 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Décembre 2015.

Pour extrait conforme

S&M 2 S.à r.l

Christophe Mathieu / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2016005031/17.

(160003842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Selp Cake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.760.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 14 décembre 2015, que l'associé unique de la Société, SELP (Delta Spare 1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196.495, a transféré une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 EUR), qu'il détient à la société SELP (Delta Spare 5) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196.551.

Dès lors, à compter du 14 décembre 2015, le capital social de la Société est détenu comme suit:

- 499 parts sociales sont détenues par SELP (Delta Spare 1) S.à r.l.;

- 1 part sociale est détenue par SELP (Delta Spare 5) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2016005066/20.

(160003412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

N.L.C.-Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.
Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 56.457.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 05 janvier 2016 que:

1- Le siège social a été transféré de son ancienne adresse au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004929/15.

(160002675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

NREP NSF II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.953.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 31 décembre 2015:

1. que la démission de Mme. Carole Combe en tant que gérante de classe B est acceptée avec effet au 31 décembre 2015;
2. que M. Andreas Blomqvist, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2016.

Référence de publication: 2016004933/15.

(160003107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Oa6, Société Anonyme.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 13, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.343.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29 mai 2015 à 14.00 heures au siège de la société

Est révoqué de son poste d'administrateur Monsieur François-Xavier FONTAINE, né le 27/04/1972 à Ettelbruck et demeurant à L-9180 Oberfeulen, 13 route d'Arlon.

Est nommé en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017 Monsieur Patrick Hervé FONTAINE, né le 15/05/1975 à Ettelbruck et demeurant à L-9180 Oberfeulen, 13a route d'Arlon.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2016004938/15.

(160003209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

ILG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 169.405.

—
Le bilan au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061035/9.

(160021493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.243.

—
EXTRAIT

M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 30 décembre 2015 de son mandat d'administrateur de la société WAVE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 243 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain NOULLET.

Référence de publication: 2016005206/15.

(160002731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.243.

—
EXTRAIT

M. Jean-Luc CLAUSE, né le 2 décembre 2015 à Dudelange (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 30 décembre 2015 de son mandat d'administrateur de la société WAVE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 243 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Luc CLAUSE.

Référence de publication: 2016005207/15.

(160002731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Wilco Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 167.021.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 05 janvier 2016 que:

1- Le siège social a été transféré de son ancienne adresse au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005211/15.

(160002673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

KAIC, Kuwaiti Algerian Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 21.292.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061072/9.

(160021704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Tower 2008 (Luxco 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 137.225.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 201606704/12.

(160021008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

4Talents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 176.485.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires datée du 4 janvier 2016 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Acceptation de la démission de Monsieur BARKOUKOU Abdelmajid de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- Nomination de Monsieur Dorian DUVAL, né le 11 octobre 1966 à KINSHASA (République Démocratique du Congo) et demeurant professionnellement au 12 rue de Bastogne L-1217 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société;

- Le siège social de la société est transféré au 12 rue de Bastogne L-1217 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Le nouveau commissaire aux comptes et le nouvel administrateur termineront le mandat de leur prédécesseur qui prendra fin à l'assemblée générale de 2019.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016005223/18.

(160003231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Wallis Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.172.844,00.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 174.216.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 23 décembre 2015

1. Changement de l'adresse du siège social

Le siège social de la société est transféré du 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg au 24 rue Astrid, L-1143 Luxembourg, et ce à compter du 1^{er} janvier 2016

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016005204/15.

(160003284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Heytens Decorlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.514.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061016/9.

(160021510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

REEIFII Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.545.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

REEIF II General Partner Limited, having its registered office at 50, Lothian Road Festival Square, EH3 9WJ, Edinburgh, United Kingdom and registered with the Companies' House under number SC415282, acting as general partner of (i) Renewable Energy and Environmental Infrastructure Fund II (A) L.P. (REIFFII), a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey and (ii) Renewable Energy and Environmental Infrastructure Fund II (B) L.P. (REIFFII), a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party holds 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of REEIFII Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.545, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, on 22 November 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 285 on 2 February 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro), representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of (i) the decrease of the nominal value of the shares of the Company from EUR 1 (one Euro) to EUR 0.01 (one Euro cent), (ii) the creation of 10 (ten) classes of shares and (iii) related amendments of the Company's articles of association;
3. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 787,500 (seven hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 800,000 (eight hundred thousand Euro) by the issuance of 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class A shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class B shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class C shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class D shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class E shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class F shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class G shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class H shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class I shares and 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class J shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind to be made by the sole shareholder of the Company;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 6. of the articles of association of the Company in order to reflect resolution 3. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolved to:

1. Decrease the nominal value of the shares from EUR 1 (one Euro) to EUR 0.01 (one Euro cent) and simultaneously increase the number of shares of the Company from 12,500 (twelve thousand five hundred) to 1,250,000 (one million two hundred fifty) shares, so that the share capital amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each;

2. Create 10 (ten) new classes of shares, namely, class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, each share of each class having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent);

3. Reclassify the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) into ordinary shares; and

4. Amend articles 6, 7, 22, 23 and 24 of the articles of association of the Company (the "Articles"), which shall be read as follows:

Art. 6. The share capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each (the "Ordinary Shares").

The Company is allowed to create 10 (ten) new classes of shares, namely, class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares and issue shares in such Classes of Shares (as defined below). Each share of each Class of Shares (as defined below) shall have a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent).

The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares will be collectively referred to as the "Classes of Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Shares". All the Ordinary Shares and the shares belonging to the Classes of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and allocated to a specific share premium account dedicated to the shares (and the Classes of Shares, if any) concerned. Such share premium shall be exclusively reserved and reimbursed, to the benefit of the holder of such shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each Class of Shares has the following features which mainly lead to the following economic rationale:

- the Class J Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the day of its incorporation until the earlier of (i) the redemption of the Class of J Shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "First Dividend");

- the Class I Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class J Shares or as from the First Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class I shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Second Dividend");

- the Class H Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class I Shares or as from the Second Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class H shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Third Dividend");

- the Class G Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class H Shares or as from the Third Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class G shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Fourth Dividend");

- the Class F Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class G Shares or as from the Fourth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class F shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Fifth Dividend");

- the Class E Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class F Shares or as from the Fifth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class E shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Sixth Dividend");

- the Class D Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class E Shares or as from the Sixth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class D shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Seventh Dividend");

- the Class C Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class D Shares or as from the Seventh Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class C shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Eighth Dividend");

- the Class B Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class C Shares or as from the Eighth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class B shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Ninth Dividend");

- the Class A Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class B Shares or as from the Ninth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class A shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital. The redemption and cancellation of shares shall (i) be made in reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such redemption of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon redemption and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount means (i) the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (ii) any freely distributable share premium attached to the Class of Shares to be cancelled and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (iii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class) of Shares to be cancelled, knowing that such amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be), and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the sole manager or the managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount and shall never be lower than the sum of the net profits (including carried forward profits and profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved), any freely distributable share premium

attached to the Class of Shares to be cancelled and other freely distributable reserves and the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, after deduction of the losses (including carried forward losses) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the sole manager or the managers (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be).

Subject to the prior redemption of all Classes of Shares, the Company may redeem the Ordinary Shares.

The redemption of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price does not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed Ordinary Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year, in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, and/or any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ninety per cent (0.90%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighty per cent (0.80%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventy per cent (0.70%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Upon a dividend distribution, the then last outstanding Class of Shares (in reverse alphabetical order) shall be redeemed and cancelled until only Ordinary Shares are outstanding in which case this rule shall not apply.

Should a whole outstanding class of Shares (by reverse alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be added to the preceding outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares).

In case all the Classes of Shares have been redeemed, then an annual dividend is allocated equally to all Ordinary Shares.

Art. 23. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends in accordance with the provisions set forth hereafter before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any payment of interim dividend shall only be made in accordance with the rules set out in article 22.

In case all the Classes of Shares have been redeemed, then an interim dividend is allocated equally to all Ordinary Shares.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders in accordance with the rules set out in article 22.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 787,500 (seven hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 800,000 (eight hundred thousand Euro) by the issuance of 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class A shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class B shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class C shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class D shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class E shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class F shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class G shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class H shares; 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class I shares and class J shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each (the "New Shares"), the whole to be paid up through a contribution in kind made by the Sole Shareholder as further described below.

The Sole Shareholder further resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares is composed of a certain receivable amounting to EUR 787,500 (seven hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) (the "Contribution").

Valuation

The value of the Contribution amounts to EUR 787,500 (seven hundred eighty-seven thousand five hundred Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 4 December 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a. Mr. Richard Pereira, professionally residing at 140 Brompton Road, London SW3 1HY, United Kingdom;
- b. Mr. Duncan Smith, professionally residing at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg; and
- c. Mr. Malcolm Wilson, professionally residing at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- REEIF II General Partner Limited, acting as general partner of (i) Renewable Energy and Environmental Infrastructure Fund II (A) L.P. (REIFFII), and (ii) Renewable Energy and Environmental Infrastructure Fund II (B) L.P. (REIFFII): 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) ordinary shares;

7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class A shares;

7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class B shares;

7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class C shares;

7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class D shares;

7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class E shares;

7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class F shares;

7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class G shares;

7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class H shares;

7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class I shares

and 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class J shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each.

The notary acts that the 8,000,000 (eight million) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

Further to resolution 3. above, it is resolved to amend article 6. of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital of the Company is set at EUR 800,000 (eight hundred thousand Euro) represented by 8,000,000 (eight million) shares, having a par value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, divided into (i) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) 10 (ten) classes of shares as follows:

- 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class A shares (the “Class A Shares”);

- 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class B shares (the “Class B Shares”);

- 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class C shares (the “Class C Shares”);

- 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class D shares (the “Class D Shares”);

- 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class E shares (the “Class E Shares”);

- 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class F shares (the “Class F Shares”);

- 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class G shares (the “Class G Shares”);

- 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class H shares (the “Class H Shares”);

- 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class I shares (the “Class I Shares”); and

- 7,875,000 (seven million eight hundred seventy-five thousand) class J shares (the “Class J Shares”).

The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the shares belonging to the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and allocated to a specific share premium account dedicated to the shares (and the Classes of Shares, if any) concerned. Such share premium shall be exclusively reserved and reimbursed, to the benefit of the holder of such shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each Class of Shares has the following features which mainly lead to the following economic rationale:

- the Class J Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the day of its incorporation until the earlier of (i) the redemption of the Class of J Shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the “First Dividend”);

- the Class I Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class J Shares or as from the First Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class I shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the “Second Dividend”);

- the Class H Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class I Shares or as from the Second Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class H shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Third Dividend");
- the Class G Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class H Shares or as from the Third Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class G shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Fourth Dividend");
- the Class F Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class G Shares or as from the Fourth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class F shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Fifth Dividend");
- the Class E Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class F Shares or as from the Fifth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class E shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Sixth Dividend");
- the Class D Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class E Shares or as from the Sixth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class D shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Seventh Dividend");
- the Class C Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class D Shares or as from the Seventh Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class C shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Eighth Dividend");
- the Class B Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class C Shares or as from the Eighth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class B shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23 (the "Ninth Dividend");
- the Class A Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class B Shares or as from the Ninth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class A shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 22 or 23.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

REEIF II General Partner Limited, ayant son siège social sis au 50, Lothian Road Festival Square, EH3 9WJ, Edimbourg, Royaume-Uni et immatriculée auprès du registre des sociétés («Companies' House») sous le numéro SC415282, agissant en tant qu'associé commandité de (i) Renewable Energy and Environmental Infrastructure Fund II (A) L.P. (REIFFII), une société en commandite constituée et existante selon les lois de Jersey et (ii) Renewable Energy and Environmental Infrastructure Fund II (B) L.P. (REIFFII), une société en commandite constituée et existante selon les lois de Jersey (l'«Associé Unique»),

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante détient 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de REEIFII Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.545, constituée par acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Rambrouch, le 22 novembre 2011, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 285 le 2 février 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de (i) la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 1 EUR (un Euro) à 0,01 EUR (un cent d'Euro), (ii) la création de 10 (dix) classes de parts sociales et (iii) modifications subséquentes des statuts de la Société;

3. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 787.500 EUR (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 800.000 EUR (huit cent mille Euros) par l'émission de 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe A; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe B; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe C; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe D; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe E; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe F; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe G; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe H; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe I et 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'associé unique de la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 6. des statuts de la Société afin de refléter la résolution 3. ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique a décidé de:

1. Réduire la valeur nominale des parts sociales de 1 EUR (un Euro) à 0,01 EUR (un cent d'Euro) et augmenter simultanément le nombre de parts sociales de la Société de 12.500 (douze mille cinq cents) à 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales, de sorte que le capital social s'élève à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune;

2. Créer 10 (dix) nouvelles classes de parts sociales, à savoir, la classe de parts sociales A, la classe de parts sociales B, la classe de parts sociales C, la classe de parts sociales D, la classe de parts sociales E, la classe de parts sociales F, la classe de parts sociales G, la classe de parts sociales H, la classe de parts sociales I et la classe de parts sociales J, chaque part sociale de chaque classe ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro);

3. Reclassez les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) en parts sociales ordinaires; et

4. Modifier les articles 6, 7, 22, 23 et 24 des statuts de la Société (les «Statuts»), qui auront la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 (un cent d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»).

La Société est autorisé à créer 10 (dix) nouvelles classes de parts sociales, à savoir, la classe de parts sociales A, la classe de parts sociales B, la classe de parts sociales C, la classe de parts sociales D, la classe de parts sociales E, la classe de parts sociales F, la classe de parts sociales G, la classe de parts sociales H, la classe de parts sociales I, la classe de parts sociales J et à émettre des parts sociales dans ces Classes de Parts Sociales (tel que défini ci-dessous). Chaque part sociale de chaque Classe de Parts Sociales (tel que défini ci-dessous) aura une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro).

L'ensemble des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J seront dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales» le cas échéant, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales». L'ensemble des Parts Sociales Ordinaires et des parts sociales appartenant aux Classes de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» le cas échéant, et individuellement une «part sociale».

Toute prime d'émission payée sur des parts sociales sera attachée à ces parts sociales et allouée à un compte spécial de prime d'émission dédié aux parts sociales (et aux Classes de Parts Sociales, s'il y en a) concernées. Cette prime d'émission sera exclusivement réservée et remboursée au bénéficiaire du détenteur de ces parts sociales.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Classe de Parts Sociales a les caractéristiques suivantes qui impliquent principalement la logique économique suivante:

- La Classe de Parts Sociales J donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le jour de sa constitution jusqu'au plus tôt (i) du rachat de la Classe de Parts Sociales J ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Premier Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales I donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales J ou à compter du Premier Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales I ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Deuxième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales H donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales I ou à compter du Deuxième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales H ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Troisième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales G donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales H ou à compter du Troisième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales G ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Quatrième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales F donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales G ou à compter du Quatrième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales F ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Cinquième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales E donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales F ou à compter du Cinquième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales E ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Sixième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales D donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales E ou à compter du Sixième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales D ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Septième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales C donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales D ou à compter du Septième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales C ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Huitième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales B donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales C ou à compter du Huitième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales B ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Neuvième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales A donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales B ou à compter du Neuvième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales A ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par l'approbation de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, selon le cas.

La Société a le pouvoir de racheter en entier une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans une(de) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales.

Une(De) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales rachetée(s) sera(ont) annulée(s) au moyen d'une réduction du capital social. Le rachat et l'annulation des parts sociales (i) seront fait dans l'ordre alphabétique inversé des Classes de Parts Sociales émises (en commençant par les Parts Sociales de Classe J) et (ii) porteront toujours sur l'intégralité des parts sociales de la Classe de Parts Sociales concernée.

Un(De) tel(s) rachat (s) de Classe(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donnera droit au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) aux détenteurs au prorata de leur détention dans une telle classe (limité toutefois au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)) et (ii) les détenteurs de parts sociales

de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

En cas de rachat et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.

Montant Disponible Signifie (i) le montant total des bénéfices nets de la Société incluant les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (ii) toute prime d'émission librement distribuable attachée à la Classe de Parts Sociales devant être annulée et autres réserves distribuables incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (iii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée (la « Loi »), mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve (s) en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés

R = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves distribuables.

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale Signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans une Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires correspondants.

Date du Compte Intérimaire Signifie la date qui ne peut être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Montant Total d'Annulation Sera le montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas), et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite classe au moment de son annulation. Néanmoins, le gérant unique ou les gérants (selon le cas) peut/peuvent déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible et jamais inférieur à la somme des bénéfices nets (incluant les profits reportés à nouveau et les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés), toute prime d'émission librement distribuable attachée à la Classe de Parts Sociales à annuler et autres réserves librement distribuables et le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatif à la Classe de Parts Sociales devant être annulée, après déduction des pertes (incluant les pertes reportées à nouveau) et toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, (ii) ce Montant Total d'Annulation différent soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à tous les associés de la Société par écrit et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification écrite du gérant unique ou des gérants (le cas échéant).

Moyennant le rachat préalable de l'ensemble des Classes de Parts Sociales, la Société peut racheter les Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Toutefois, si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où le prix de rachat excédentaire n'excède pas

le total des profits réalisés depuis la clôture du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous profits reportés et sommes prélevées sur les réserves disponibles à cette fin, diminué des pertes reportées et de toutes sommes devant être placées en réserve en vertu des obligations de la Loi ou des Statuts.

De telles Parts Sociales Ordinaires rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 22. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit tel que réduit ou augmenté de temps à autre, mais redeviendront obligatoires si la réserve légale tombe en deçà de ce seuil d'un dixième.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés à la majorité des voix déterminée par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde restant à une réserve ou une provision, en reportant à nouveau cette somme sur l'exercice social suivant ou en la distribuant, avec les bénéfices reportés à nouveau, les réserves distribuables ou la prime d'émission à/aux (l') Associé (s).

Pour tout exercice au cours duquel la Société décide de distribuer des dividendes prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, et/ou la prime d'émission, le montant affecté à ce titre sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires seront en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur d'un pour cent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A seront en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quatre-vingt-dix pour cent (0,90%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B seront en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quatre-vingt pour cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C seront en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D seront en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E seront en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F seront en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G seront en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H seront en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I seront en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J seront en droit de recevoir le solde restant de toute distribution de dividendes.

Lorsqu'à lieu une distribution de dividendes, la dernière Classe de Parts Sociales en circulation à ce moment (dans l'ordre alphabétique inversé) sera rachetée et annulée jusqu'à ce que seules les Parts Sociales Ordinaires soient en circulation auquel cas, cette règle ne s'appliquera pas.

Dans l'hypothèse où la totalité d'une classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique inversé, e.g. Classe de Parts Sociales J) aurait été annulée suite à son rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde restant de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière classe de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre alphabétique inversé (e.g. la Classe de Parts Sociales I).

Dans le cas où toutes les Classes de Parts Sociales ont été rachetées, alors un dividende annuel est alloué de manière égalitaire à toutes les Parts Sociales Ordinaires.

Art. 23. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut décider de payer des acomptes sur dividendes en accord avec les dispositions établies ci-après, avant la fin de l'année sociale en cours, sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Tout paiement d'acompte sur dividendes devra être effectué conformément aux dispositions de l'article 22.

Dans le cas où toutes les Classes de Parts Sociales ont été rachetées, alors un acompte sur dividendes est alloué de manière égale à toutes les Parts Sociales Ordinaires.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s), personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateur(s) et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés conformément aux dispositions de l'article 22.

Troisième résolution:

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 787.500 EUR (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 800.000 EUR (huit cent mille Euros) par l'émission de 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe A; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe B; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe C; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe D; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe E; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe F; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe G; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe H; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe I et 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique tel que décrit ci-dessous.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé d'une créance certaine d'un montant de 787.500 EUR (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) (l'«Apport»).

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant net de 787.500 EUR (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société par le biais d'une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 4 décembre 2015 qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a. M. Richard Pereira, résidant professionnellement au 140 Brompton Road, London SW3 1HY, Royaume-Uni;
- b. M. Duncan Smith, résidant professionnellement au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg; et
- c. M. Malcolm Wilson, résidant professionnellement au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Tous représentés ici par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- REEIF II General Partner Limited, agissant en tant qu'associé commandité de (i) Renewable Energy and Environmental Infrastructure Fund II (A) L.P. (REIFFII), et (ii) Renewable Energy and Environmental Infrastructure Fund II (B) L.P. (REIFFII): 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe A; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe B; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe C; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe D; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe E; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe F; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe G; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe H; 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe I et 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune.

Le notaire acte que les 8.000.000 (huit millions) de parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite à la résolution 3. ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 6. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 800.000 EUR (huit cent mille Euros) représenté par 8.000.000 (huit millions) de parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, divisées en (i) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 10 (dix) classes de parts sociales comme suit:

- 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);

et

- 7.875.000 (sept millions huit cent soixante-quinze mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

L'ensemble des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J seront dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales» le cas échéant, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales». L'ensemble des Parts Sociales Ordinaires et des parts sociales appartenant aux Classes de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» le cas échéant, et individuellement une «part sociale».

Toute prime d'émission payée sur des parts sociales sera attachée à ces parts sociales et allouée à un compte spécial de prime d'émission dédié aux parts sociales (et aux Classes de Parts Sociales, s'il y en a) concernées. Cette prime d'émission sera exclusivement réservée et remboursée au bénéfice du détenteur de ces parts sociales.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Classe de Parts Sociales a les caractéristiques suivantes qui impliquent principalement la logique économique suivante:

- La Classe de Parts Sociales J donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilités par la Société depuis le jour de sa constitution jusqu'au plus tôt (i) du rachat de la Classe de Parts Sociales J ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Premier Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales I donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilités par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales J ou à compter du Premier Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales I ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Deuxième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales H donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales I ou à compter du Deuxième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales H ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Troisième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales G donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales H ou à compter du Troisième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales G ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Quatrième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales F donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales G ou à compter du Quatrième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales F ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Cinquième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales E donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales F ou à compter du Cinquième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales E ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Sixième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales D donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales E ou à compter du Sixième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales D ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Septième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales C donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales D ou à compter du Septième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales C ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Huitième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales B donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales C ou à compter du Huitième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales B ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23 (le «Neuvième Dividende»);

- La Classe de Parts Sociales A donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales B ou à compter du Neuvième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales A ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 22 et 23."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015211779/774.

(150237071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Grama Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 202.581.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

North Haven Real Estate Fund VIII Global Dutch Holding, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Delaware having its address at 1585 Broadway, New York NY 10036, United States and its registered office

at c/o The Corporation Company (DE), Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE, registered with the Secretary of State Division of Corporations under number 5531218, represented by its general partner, North Haven Real Estate Fund VIII Global Dutch Holding GP, L.L.C., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware having its address at 1585 Broadway, New York NY 10036, United States and its registered office at c/o The Corporation Company (DE), Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE, registered with the Secretary of State Division of Corporations under number 5531160,

here represented by Me Diana TOTH, Avocate à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (the “Company”) which shall have the status of a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the “Securitisation Law”) and shall be subject and governed by the Securitisation Law and the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Companies Law”), as well as by these articles of association (the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 17 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these Articles, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may, within the limits of the Securitisation Law, and in favour of its creditors only, grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Grama Finco S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members’ meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company’s shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 12. The investors and creditors of the Company acknowledge and accept that once all the assets of the Company have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished.

The investors and the creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

Art. 13. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor in, and any creditor and member of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the “Contracting Party”) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the investor, the creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Art. 14. Any claims which the members of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

Art. 15. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be members. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties as follows:

- by the joint signature of any two category A managers; or
- by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. However, valid resolutions may only be adopted in a meeting that was called with improper convening notice if all managers are present or represented or if the managers not present or represented have consented therewith in writing.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given, by e-mail or any other similar means of communication, to the managers at least forty-eight (48) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The notice should specify the agenda of the business to be discussed and include adequate supporting documentation. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. The managers are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Subject to the exceptions and limitations listed in the paragraph below and mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a member of the board of managers or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer (i) against any liability to the Company or its members by reason of willful misconduct, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers of the Company.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to and may purchase and maintain insurance for any corporate personnel, including managers and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 16 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 17. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he/its owns. Each member has voting rights commensurate with his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company’s share capital, subject to the provisions of the Companies Law.

Art. 18. The Company’s financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 19. Each year, with reference to 31st of December, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

Art. 20. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The remainder of the net profits shall be distributed as dividends to the members in accordance with the Securitisation Law. Distributions may be paid in such currency and at such time and place as the board of managers shall determine from time to time.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Companies Law or these Articles.

Art. 21. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Companies Law and Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 23. The accounts of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d’entreprises) appointed by the board of managers and remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties provided for by the Companies Law and the Securitisation Law.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by North Haven Real Estate Fund VIII Global Dutch Holding, L.P., aforementioned for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole member

The incorporating member, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

The registered office of the Company shall be at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:

Category A managers:

- Mr. Guido Dietrik SELESKI, born in Hillegom (Netherlands) on 29 June 1972, professionally residing at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jan-Dries MULDER, born on 7 February 1973, in Veendam, the Netherlands, residing professionally at Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands; and

Category B manager:

- Mr. Jan-Willem OVERHEUL, born on 4 January 1982, in Neerijnen, the Netherlands, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

North Haven Real Estate Fund VIII Global Dutch Holding, L.P, une limited partnership constituée et existant selon les lois du Delaware, ayant son adresse à 1585 Broadway, New York NY 10036, Etats-Unis et son siège social à c/o The Corporation Company (DE), Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE, immatriculée auprès du Secretary of State Division of Corporations sous le numéro 5531218, représentée par son associé commandité, North Haven Real Estate Fund VIII Global Dutch Holding GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée et existant selon les lois de Delaware, ayant son adresse à 1585 Broadway, New York NY 10036, Etats-Unis et son siège social à c/o The Corporation Company (DE), Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE, immatriculée auprès du Secretary of State Division of Corporations sous le numéro 5531160,

ici représentée par Maître Diana TOTH, Avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société"), ayant le statut de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et qui sera soumise et régie par la Loi sur la Titrisation et la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 17, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet exclusif de la Société est l'exécution d'un ou de plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques existants ou futurs liés à la détention d'actifs, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que les risques résultant des obligations supportés par des tiers ou en relation avec tout ou parties des activités des tiers, dans une ou plusieurs transactions ou sur une base continue. La Société peut aussi assumer ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les obligations ou en s'engageant de toute autre manière. Elle peut également transférer, dans la mesure permise par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts, disposer des créances et d'autres actifs qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs transactions ou sur une base continue.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer de et investir dans des prêts, actions, obligations, bons, avances, parts sociales, warrants et autres titres. La Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, et uniquement en faveur de ses créanciers, nantir, consentir d'autres garanties ou tout autre type de sûretés réelles à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou conclure des opérations de prêts de titres à titre accessoire.

La Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, effectuer tout investissement ou opération juridiques, commerciaux, techniques et financiers et de manière générale, toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet social ainsi que toutes les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter la réalisation de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne peuvent être cédés que conformément aux conditions des titres émis pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Grama Finco S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Les investisseurs et les créanciers de la Société reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs de la Société ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre d'autres mesures à l'encontre de la Société pour récupérer toutes les sommes additionnelles dues et leur droit de recevoir lesdites sommes est éteint.

Les investisseurs et les créanciers acceptent expressément, et sont réputés avoir accepté en s'étant engagés contractuellement avec la Société, que l'ordre de priorité dans les paiements et que la politique de distribution seront inclus dans les documents d'émission pertinents et acceptent expressément, et sont réputés avoir accepté les conséquences d'un tel ordre de priorité dans les paiements et d'une telle politique de distribution.

Art. 13. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur dans, tout créancier et tout associé de, la Société et toute personne qui s'est engagée dans une relation contractuelle avec la Société (la «Partie Contractante») accepte, à moins qu'il n'en ait été autrement décidé par écrit entre la Société et l'investisseur, le créancier ou la Partie Contractante, de ne pas (1) demander la mise en faillite de la Société ou de demander l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation contre la Société ou (2) saisir les actifs de la Société.

Art. 14. Toutes réclamations que les associés de la Société peuvent avoir à l'encontre de la Société (en cette qualité) sont subordonnées aux réclamations que tous créanciers de la Société ou tous investisseurs de la Société pourraient avoir.

Art. 15. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée comme suit:

- par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A; ou
- par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Néanmoins, en cas de réunion tenue en l'absence d'avis de convocation, les résolutions du conseil de gérance ne seront valables que si tous les gérants sont présents ou représentés ou que les gérants absents y ont consentis par écrit.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné, par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, à tous les gérants au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis de convocation devra spécifier l'ordre du jour à discuter et inclure toute documentation utile et nécessaire. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes ou autres obligations de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées au paragraphe suivant et toute disposition légale applicable, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et

«dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction, (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. La Société est spécifiquement autorisée à fournir une indemnisation contractuelle et peut souscrire et maintenir une assurance pour tout personnel, y compris les gérants, dirigeants ou représentants de la Société, à sa discrétion.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 16, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 17. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets est distribué aux associés en tant que dividendes conformément à la Loi sur la Titrisation. Les distributions peuvent être payées dans la devise, à une date et un lieu, tel que déterminé de temps à autre par le conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts.

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur la Titrisation.

Art. 23. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société. Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ont été souscrites par North Haven Real Estate Fund VIII Global Dutch Holding, L.P. précitée pour le prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-)

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Guido Dietrik SELESKI, né à Hillegom (Pays-Bas) le 29 juin 1972, résidant professionnellement au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Jan-Dries MULDER, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas; et

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Jan-Willem OVERHEUL, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. TOTH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 décembre 2015. 2LAC/2015/29433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211397/429.

(150237224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Bilfinger FRB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstross.

R.C.S. Luxembourg B 62.299.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016062016/14.

(160023930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Euromedic Management 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.259,58.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.777.

In the year two thousand fifteen, on the second day of December.

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Start Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141422;

2. Mr. Dimitrios Moulavasilis, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

3. Mr. Bence Varady-Szabo, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

4. Mr. Steve Smith, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

5. Mr. Zoltan Szepesi, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

6. Mrs. Katalin Durst, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

7. Compagnia Fiduciaria Nazionale S.P.A., a company incorporated in Italy, with its registered office at Galleria De Cristoforis, 3, 20122 Milan, Italy;

8. Mrs. Lilla Kardos, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

9. Mr. David Karasek, with professional address at Na Poikopi 15, 110 00 Praha 1, Czech Republic;

10. Mr. Emir Ozler, with professional address at Levent Mah. Karabfi Sok. No:3,1. Levent 34330 Istanbul, Turkey;

11. Mr. Theodoros Karoutzos with professional address at 1 Patroklou & Paradisou str, 15125 Marousi, Athens, Greece;

12. Mr. Vitalijus Orlovas, with professional address at Konstitucijos str. 7, Vilnius, LT-09308, Lithuania;

13. Mrs. Jasmina Omeragic Resic, with professional address at Strossmayerov trg 7, 10000 Zagreb, Croatia;

14. Mr. Michael Leahy, with professional address at 5911 Trevors Way, Tampa, Florida 33625, United States of America;

15. Mr. Ian Lennon, with professional address at Barlang Utca 12a, Budapest 1025, Hungary;

16. Mr. Radu Lupu Gorduza, with professional address at 41 aviatorilor Blvd, 2 nd Floor, Sector 1, Bucharest, Romania;

17. Mr. Marijan Bilic, with professional address at Bana Milosavljevica 8, Street, 78000 Banja Luka, Republic of Srpska, Bosnia and Herzegovina; and

18. Mr. Miguel Esteves Coelho Dos Santos, with professional address at Av. D. João II, lote 1.12.02, Edifício Adamastor, Torre B, 7º - Parque das Nações, 1990-077 Lisboa, Portugal;

(together referred to as the Shareholders);

All of them here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of eighteen proxies given under private seal.

The above mentioned proxies, being signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, represented as above stated, have requested the notary to document their declarations and statements as follows:

I. The Company Euromedic Management 2013 S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company under the number B 177.777, been incorporated on 29 April 2013 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 17 July 2013, number 1719. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 12 December 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 22 May 2015 under number 1335.

II. The Shareholders representing 100% of the share capital of the Company are represented so that the meeting is validly constituted and can validly decide on all the items of the agenda known by the Shareholders represented at the meeting.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

a. Waiver of convening formalities;

b. Approval of the resignations of Mr. Andrew Le Gal and Mr. David Hazzard from their positions of managers of the Company and appointment of Mr. Gilles Lacour, born on 14 September 1961 in Geneva and having its address at 121, Route de Choulex, 1244 Choulex, Switzerland and Mr. Stefano Tittarelli born on 5 September 1963 in Milano and having its address at 94, Lerchenbergstrasse, 8703 Erlenbach, Switzerland as managers of the Company;

c. Amendment of article 9.5 of the articles of association of the Company;

d. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company;

e. Reclassification of the managers of the Company into two different categories of managers being the Category A Managers and the Category B Managers; and

f. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the meeting, the Shareholders hereby waive the convening formalities in accordance with article 13.3 of the articles of association of the Company.

Second resolution

The Shareholders note that Mr. Andrew Le Gal and Mr. David Hazzard notified their decisions to resign from their positions of managers to the Company (the Resignations).

The Shareholders resolve to (i) approve the Resignations and (ii) appoint Mr. Gilles Lacour, born on 14 September 1961 in Geneva and having its address at 121, Route de Choulex, 1244 Choulex, Switzerland and Mr. Stefano Tittarelli born on 5 September 1963 in Milano and having its address at 94, Lerchenbergstrasse, 8703 Erlenbach, Switzerland as managers (the Appointments).

Following the Resignations and the Appointments, the Shareholders acknowledge that the board of managers of the Company will be composed as follows:

- Mr. Ben Burton, born on 29 March 1980 in Jersey (Jersey), having his business address at 2830 The Parade, JE1 1ZZ St Helier, Jersey, Channel Islands;

- Mr. Gilles Lacour born on 14 September 1961 in Geneva and having its address at 121, Route de Choulex, 1244 Choulex, Switzerland; and

- Mr. Stefano Tittarelli born on 5 September 1963 in Milano and having its address at 94, Lerchenbergstrasse, 8703 Erlenbach, Switzerland.

- Miss Carla Maria Alves Silva, born on 13 September 1974 in São Salvador, Mirandela (Portugal), having her business address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr. Michel Lenoir, born on 2 July 1961 in Saint - Mard (Belgium), having his business address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- Mr. Chokri Bouzidi, born on 10 May 1964 in Bousalem (Tunisia), having his business address at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 9.5 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“The quorum for any board meeting shall be one Category A manager and one Category B manager present or represented.”.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 10 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **10.1.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound, in the case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager.

In the event the general meeting of shareholders has appointed different categories of managers (namely Category A managers and Category B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one Category A manager and one Category B manager.

10.2. The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.”.

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolve to reclassify the managers of the Company into Category A managers and Category B managers and to amend article 7.2 of the articles of association of the Company accordingly:

“If more than one manager has been appointed, at least one manager shall be appointed as Category A manager and at least one as Category B manager. They shall constitute a board of managers (conseil de gérance). At all times, at least one manager shall be Luxembourg resident.”

The current managers of the Company shall be reclassified into Category A managers and Category B managers as follows:

1. Category A managers:

- Mr. Ben Burton, born on 29 March 1980 in Jersey (Jersey), having his business address at 2830 The Parade, JE1 1ZZ St Helier, Jersey, Channel Islands;
- Mr. Gilles Lacour born on 14 September 1961 in Geneva and having its address at 121, Route de Choulex, 1244 Choulex, Switzerland; and
- Mr. Stefano Tittarelli born on 5 September 1963 in Milano and having its address at 94, Lerchenbergstrasse, 8703 Erlenbach, Switzerland.

2. Category B managers:

- Miss Carla Maria Alves Silva, born on 13 September 1974 in São Salvador, Mirandela (Portugal), having her business address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Mr. Michel Lenoir, born on 2 July 1961 in Saint - Mard (Belgium), having his business address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and
- Mr. Chokri Bouzidi, born on 10 May 1964 in Bousalem (Tunisia), having his business address at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Closure

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

Statement

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders) and the Notary, have together signed this deed.

French version will follow

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont Comparu:

1. Start Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois (société à responsabilité limitée) gouvernée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.422.;
2. M. Dimitrios Moulavisilis, ayant son adresse professionnelle au West End Business Center, 22-24, Vaci St., 1132, Budapest, Hongrie;
3. M. Bence Varady-Szabo, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22-24 Vaci St, 1132, Budapest, Hongrie;
4. M. Steve Smith, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22-24 Vaci St, 1132, Budapest, Hongrie;
5. M. Zoltan Szepesi, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22-24 Vaci St, 1132, Budapest, Hongrie;
6. Mme. Katalin Durst, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22-24 Vaci St, 1132, Budapest, Hongrie;
7. Compagnia Fiduciaria Nazionale S.P.A., une société constituée en Italie, ayant son siège social à Galleria De Cristoforis, 3, 20122 Milan, Italy;
8. Mme. Lilla Kardos, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22-24 Vaci St, 1132, Budapest, Hongrie;
9. M. David Karasek ayant son adresse professionnelle à Na Poikopi 15, 110 00 Praha 1, Czech Republic;
10. M. Emir Ozler, ayant son adresse professionnelle à Levent Mah. Karabfi Sok. No: 3,1 Levent 34330 Istanbul, Turkey;

11. M. Theodoros Karoutzos, ayant son adresse professionnelle à 1 Patroklou & Paradisou str, 15125 Marousi, Athens, Grèce;

12. M. Vitalijus Orlovas, ayant son adresse professionnelle à Konstitucijos str. 7, Vilnius, LT-09308, Lituanie;

13. Mme. Jasmina Omeragic Resic, ayant son adresse professionnelle à Strossmayerov trg 7, 10000 Zagreb, Croatie;

14. M. Michael Leahy, ayant son adresse professionnelle à 5911 Trevors Way, Tampa, Florida 33625, Etats-Unis d'Amérique;

15. M. Ian Lennon, ayant son adresse professionnelle à Barlang Utca 12a, Budapest 1025, Hongrie;

16. M. Radu Lupu Gorduza, ayant son adresse professionnelle à 41 aviatorilor Blvd, 2nd Floor, Sector 1, Bucharest, Roumanie;

17. M. Marijan Bilic, ayant son adresse professionnelle au 8 rue Bana Milosavljevica, 78000 Banja Luka, République de Srpska, Bosnie-Herzégovine; et

18. M. Miguel Esteves Coelho Dos Santos, ayant son adresse professionnelle à Av. D. João II, lote 1.12.02, Edificio Adamastor, Torre B, 7^o - Parque das Nações, 1990-077 Lisboa, Portugal;

(ensemble, les Associés);

Tous ci-après représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de dix-huit procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, on requit le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La Société Euromedic Management 2013 S.à r.l., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177.777 a été constituée le 29 avril 2013 suivant acte notarié de Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch sur Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 Juillet 2013, numéro 1719. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 Décembre 2014 selon acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 Mai 2015 sous le numéro 1335.

II. Les Associés, représentant 100% du capital social de la Société sont représentés de sorte que l'assemblée soit valablement tenue et peut ainsi décider sur tous les points de l'agenda connus des Associés représentés à l'assemblée.

III. L'agenda de l'assemblée est comme suit:

Agenda

a. Renonciation aux formalités de convocation;

b. Approbation de la démission de M. Andrew Le Gal et M. David Hazzard de leur fonctions de gérants de la Société et nomination de M. Gilles Lacour, né le 14 Septembre 1961 à Genève et ayant son adresse professionnelle à 121, Route de Choulex, Suisse et M. Stefano Tittarelli, né le 5 Septembre 1963 à Milan et ayant son adresse professionnelle à 94, Lerchenbergstrasse, 8703 Erlenbach, Suisse, en tant que gérants de la Société;

c. Modification de l'article 9.5 des statuts de la Société;

d. Modification de l'article 10 des statuts de la Société;

e. Reclassification des gérants de la Société en deux catégories de gérants étant Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B; et

f. Divers.

A la suite de l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation conformément à l'article 13.3 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés notent que M. Andrew Le Gal et M. David Hazzard ont notifié leurs décisions de démissionner de leurs positions de gérants de la Société (les Démissions).

Les Associés décident (i) d'approuver les Démissions et (ii) de nommer M Gilles Lacour, né le 14 Septembre 1961 à Genève et ayant son adresse professionnelle à 121, Route de Choulex, Suisse et M. Stefano Tittarelli, né le 5 Septembre 1963 à Milan et ayant son adresse professionnelle à 94, Lerchenbergstrasse, 8703 Erlenbach, Suisse, en tant que gérants (les Nominations).

A la suite des Démissions et des Nominations, les Associés prennent acte que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- M. Ben Burton, né le 29 mars 1980 à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 2830 The Parade, JE1 1ZZ St Helier, Jersey, Channel Islands;

- M. Gilles Lacour, né le 14 Septembre 1961 à Genève et ayant son adresse professionnelle à 121, Route de Choulex, 1244 Choulex, Suisse;
- M. Stefano Tittarelli né le 5 Septembre 1963 à Milan et ayant son adresse professionnelle à 94, Lerchenbergstrasse, 8703 Erlenbach, Suisse;
- Mme. Carla Maria Alves Silva, né le 13 Septembre 1974 à Sao Salvador, Mirandela (Portugal), having her business address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- M. Michel Lenoir, né le 2 Juillet 1961 à Saint - Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et
- M. Chokri Bouzidi, né le 10 Mai 1964 à Bousalem (Tunisie), ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 9.5 des statuts de la Société qui aura ainsi la teneur suivante:

«Le quorum pour tout conseil de gérance sera un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés.».

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura ainsi la teneur suivante:

« **10.1.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, dans le cas d'un gérant unique, par la signature du gérant unique.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B) la Société sera engagée valablement par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

10.2. La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou par la seule signature de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été accordé conformément à l'article 8.2 de ces Statuts.».

Cinquième résolution

Les Associés décident unanimement de re-classifier les gérants actuels de la Société en gérant de Catégorie A et en gérant de Catégorie B et de modifier en conséquence l'article 7.2 des statuts de la Société qui aura ainsi la teneur suivante:

«Si plus d'un gérant a été nommé, au moins un gérant devrait être nommé en tant que gérant de Catégorie A et au moins un en tant que gérant de Catégorie B. Ils constitueront un conseil de gérance. A tout moment, au moins un gérant devrait être un résidant au Grand-Duché de Luxembourg.».

Les gérants actuels de la Société seront re-classifiés en gérants de Catégorie A et en gérant de Catégorie B comme suit:

1. Gérants de Catégorie A

- M. Ben Burton, né le 29 mars 1980 à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 2830 The Parade, JE1 1ZZ St Helier, Jersey, Channel Islands;
- Mr. Gilles Lacour, né le 14 Septembre 1961 à Genève et ayant son adresse professionnelle à 121, Route de Choulex, 1244 Choulex, Suisse; et
- M. Stefano Tittarelli né le 5 Septembre 1963 à Milan et ayant son adresse professionnelle à 94, Lerchenbergstrasse, 8703 Erlenbach, Suisse.

2. Gérants de Catégorie B

- Mme. Carla Maria Alves Silva, né le 13 Septembre 1974 à Sao Salvador, Mirandela (Portugal), having her business address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- M. Michel Lenoir, né le 2 Juillet 1961 à Saint - Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et
- M. Chokri Bouzidi, né le 10 Mai 1964 à Bousalem (Tunisie), ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Déclaration

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, le jour mentionné en haut de ce document.

Cet acte ayant été lu aux Associés (ou, selon cas, par leurs mandataires), qui sont connus du Notaire par leurs noms, prénoms, états civils et résidences, les Associés (ou, selon le cas, leurs mandataires) et le Notaire, ont ensemble signé cet acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015211294/275.

(150236916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

BGE Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.097.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FUTUREN S.A. (Formerly THEOLIA S.A.), a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 6, rue Christophe Colomb Paris inscribed with the Trade Register of Paris under number 423 127 281 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur*, by the attorney in fact of the appearing party, in her hereabove capacity, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, represented as mentioned hereabove, has requested the notary to state as follows:

1- That the company BGE Management S. à r. l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 6 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 175097 (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Jean SECKLER residing in Junglinster on 12th December 2012 published in the Mémorial C under number 788 on 3rd April 2013

2- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid-up;

3- That the Sole Shareholder, states to have perfect knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

4- That Company's activities having ceased the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

5- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore the it declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid; that the remaining net assets, if any have been paid to the Sole Shareholder;

6- That the liquidation is thus considered as closed.

7- That full discharge is granted to the Company's Managers.

8- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Junglinster, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

L'an deux mil quinze, le vingt-et-unième jour de décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FUTUREN S.A. (précédemment THEOLIA S.A.), société constituée et régie par les lois françaises, ayant son siège social 6 rue Christophe Colomb, inscrite auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 423 127 281 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1- Que la société dénommée BGE Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 175097 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER de résidence à Junglinster en date du 12 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 788 du 3 avril 2013

2- Que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

3- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

4- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

5- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé; que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique;

6- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

7- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

8- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015212125/90.

(150239112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Les Ebihens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.675.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TC EXECUTIVES CORP., une société de droit du Panama, dont le siège social se situe Via Espana & Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor, Panama City (République du Panama), immatriculée au Mercantile Section of the Public Registry Office, Microjacket 702691, Document 1784810 ("le comparant"),

ici dûment représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement au 3 route de Luxembourg, L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a, représenté comme dit ci-avant, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme LES EBHIENS S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86675, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 971 du 26 juin 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme LES EBHIENS S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société LES EBHIENS S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société LES EBHIENS S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante désigne comme liquidateur de la société, la société de droit panaméen DAHLIA COMPANY INC., avec siège social à Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (République de Panama) qui aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que la société DAHLIA COMPANY INC. en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société LES EBHIENS S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015212553/54.

(150238451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Marea, Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 138.011.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MAREA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld, Grand Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en

date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 mai 2008, sous le numéro 1200, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 8 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 1 juillet 2014, sous le numéro 1692.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est ouverte sous la présidence de Monsieur Rico Marochi, Administrateur-Délégué, demeurant à 46 Cité Breiffeld, L-4519 Differdange,

qui désigne comme secrétaire Madame Tessy Bodeving, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires choisit comme scrutateur Monsieur Rico Marochi, Administrateur-Délégué, demeurant à 46 Cité Breiffeld, L-4519 Differdange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-neuf mille euros (EUR 169.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), par annulation de mille six cent quatre-vingt-dix (1.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et de rembourser le produit d'une telle réduction de capital à l'actionnaire unique de la Société;

2. Fixation du montant du capital social souscrit de la Société à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.

4. Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant cent soixante-neuf mille euros (EUR 169.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), par annulation de mille six cent quatre-vingt-dix (1.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et de rembourser le produit d'une telle réduction de capital à l'actionnaire unique de la Société, et ce conformément au délai indiqué à l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital social souscrit de la Société à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

Art. 5. «Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

34602

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAROCHI, T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22111. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212617/76.

(150238718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Schütz & Ries S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 161.562.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SCHÜTZ & RIES S.A.», ayant son siège social à L-3754 Rumelange, 1, Rue de l'Usine, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.562, constituée par-devant Maître Fernand Unsen, alors notaire de résidence à Diekirch, suivant acte reçu le 26 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1913 du 20 août 2011, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom Ries, maître-électricien, demeurant à L-9282 Diekirch, 17, rue du onze Septembre.

Le président désigne comme secrétaire Madame Julie Schwininger, employée privée, demeurant à L-9282 Diekirch, 17, rue du onze Septembre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aloyse Schütz, maître-électricien, demeurant à L-3728 Rumelange, 109, Cité Hierzesprong.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que toutes les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze euros (EUR 75,-), représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-3754 Rumelange, 1, Rue de l'Usine à l'adresse suivante L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés;

2. Modification subséquente de l'article 2, des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-3754 Rumelange, 1, Rue de l'Usine à l'adresse suivante L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Steinsel.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. RIES, J. SCHWINNINGER, A. SCHÜTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22123. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212857/72.

(150238742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

RS Rubis Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 60, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.800.

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Safet RRUSTEMI, demeurant à L-4204 Esch-sur-Alzette, 22, rue Large; et
2. Madame Souad CHBIBI, épouse Safet RRUSTEMI, demeurant à L-4204 Esch-sur-Alzette, 22, rue Large;

Les comparants, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "RS RUBIS CAR S.à r.l.", constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 31, rue Astrid, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142800 (la "Société"), a été constituée le 4 novembre 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2798 du 20 novembre 2008, et que les statuts (les "Statuts") de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société;

- Que les comparants, en tant qu'Associés actuels, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1143 Luxembourg, 31, rue Astrid, à L-8008 Strassen, 60, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les Associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des Statuts qui se liront dorénavant comme suit:

“ **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).”

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'élargir l'objet social.

En conséquence de ce qui précède, l'article 3 des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 3.** La société a pour objet les activités et les services commerciaux, la vente et la location de voitures, la vente et la location de tout type de véhicule, la fourniture de services de conciergerie et VIP, services de leasing, l'exploitation d'une station de services pour véhicules, les entretiens et les réparations, le montage et la réparation de pare-brise et de pneus, l'immatriculation et le passage au contrôle technique des véhicules.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts relatif au capital social qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.”

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. RRUSTEMI, S. CHBIBI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212802/56.

(150238679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Patrimonio Invest S.A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9639 Boulaide, 34, rue Jérôme de Busleyden.

R.C.S. Luxembourg B 187.736.

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATRIMONIO INVEST S.A., avec siège social à L - 3590 Dudelange, 27 Place de l'Hôtel de Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 juin 2014, publié au Mémorial C, numéro 2208 du 20 août 2004, inscrite au RSCL sous le numéro B 187.736.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François BRANDAO SOARES, gérant de sociétés, né à Esch-Alzette, le 26 septembre 1971, demeurant à L-3429 Dudelange, 196 route de Burange.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société Dudelage à L-9639 Boulaide, 34, rue Jérôme de Busleyden et modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société Dudelage à L-9639 Boulaide, 34, rue Jérôme de Busleyden et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Boulaide»

Déclaration

Les soussignés actionnaires de la prédite société déclarent par la présente en conformité avec la loi du 12 novembre 2004 sur le blanchiment d'argent qu'ils sont les bénéficiaires économiques de toutes les parts de la société précitée

Les soussignés déclarent en outre que les fonds transitant par ces sociétés ne proviennent pas d'une des infractions visées aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François BRANDAO SOARES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 11 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21488. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212749/56.

(150238557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

SMTC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.896.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre,

par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «SMTC S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L - 2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 49896, (la «Société») constituée sous la dénomination de SAP HOLDING SA., par acte du notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 180 du 20 avril 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 29 décembre 2011 suivant acte d'approbation de scission reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 228 du 27 janvier 2012.

La société a été mise en liquidation en date du 1^{er} décembre 2015 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, comprenant nomination d'ADT Services, une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, R.C.S. Luxembourg B194890, en tant que liquidateur.

Monsieur David Luksenburg, avec adresse professionnelle au 1, Rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 9 décembre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco PATERNO CASTELLO, employé à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie JACQUET, employée à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire vérificateur;
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire vérificateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
3. Clôture de liquidation;
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans;
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités;
6. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que toutes les 24.620 (vingt-quatre mille six cent vingt) d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) chacune, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, au 11, Avenue de la Porte Neuve, L - 2227 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. JACQUET, M. PATERNO CASTELLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: ILAC/2015/40236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015212884/80.

(150239075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Imagolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9639 Boulaide, 34, rue Jérôme.

R.C.S. Luxembourg B 102.344.

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur François BRANDAO SOARES, gérant technique, né à Esch-sur-Alzette le 26 septembre 1971 (matricule 1971 0926 134), demeurant à L-3429 Dudelange, 196, route de Burange;

Le comparant a exposé au notaire instrumentant:

- qu'il est le seul associé, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée IMAGOLUX S. à r.l., (matricule 2004 2415 813) avec siège social à L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hôtel de Ville.

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire à Diekirch, le 22 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 1070 du 25 octobre 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 1^{er} septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2638 du 29 octobre 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.344.

L'associé en assemblée générale et déclarant que cette assemblée peut valablement délibérer, a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Dudelange à L-9639 Boulaide, 34, rue Jérôme de Busleyden et en conséquence décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Boulaide»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François BRANDAO SOARES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 11 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21487. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212447/43.

(150238535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Euralver Façades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 62.513.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seize décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GROUPE GOYER, ayant son siège social au 13 rue Henri Goyer, F-41120 Fougères sur Bièvre, ici dûment représenté par Monsieur Eddy WIRTZ, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

ci-après dénommé «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme «EURALVER FACADES S.A.» établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, a été constituée par acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 248 du 16 avril 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62.513.

2. Que le capital social de la société anonyme «EURALVER FACADES S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à 50.000,00 EUR, représenté par 250 actions d'une valeur nominale de EUR 200 chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.

3. Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «EURALVER FACADES S.A.».

4. Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

5. Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6. Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

7. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eddy Wirtz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212295/46.

(150238027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.
